

# OFRACAR SOLUTIONS

## OFRACAR SOLUTIONS « DUER » Conditions particulières d'abonnement annuel

Informé(e) de l'article **L4121-1** du Code du Travail relatif à l'obligation de réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) pour la santé, l'hygiène et la sécurité des travailleurs (Décret du 5/11/2001- J.O. N° 258 modifié par le Décret n°2008-1382 du 19 décembre 2008) et de l'obligation de sa mise à jour annuelle.

je, soussigné(e) .....

agissant en **qualité de représentant légal de l'entreprise**

déclare m'abonner à la prestation **OFRACAR SOLUTIONS - DUER** qui comprend :

- **L'intervention sur site** d'un expert-prévention chargé d'accompagner le dirigeant dans l'identification des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés.
- **L'envoi du rapport de mission**, rédigé par l'expert. Ce rapport signé par le dirigeant devient le Document Unique de l'Entreprise.
- **Une assistance téléphonique "Experts en Ligne"** dédiée au Document Unique d'Evaluation des Risques.
- **L'accès personnalisé** au site [www.ofracar-solutions.fr](http://www.ofracar-solutions.fr), outil de consultation et d'actualisation du DUER.
- **Un entretien téléphonique annuel** avec l'expert-prévention, à compter du renouvellement du présent contrat, afin de mettre à jour le Document Unique conformément à l'obligation réglementaire

### CONDITIONS TARIFAIRES :

Affaire nouvelle : .....	€ HT	Renouvellement et	Sans visite d'expert	.....	€ HT	<input type="checkbox"/>
.....	€ TVA	mise à jour annuelle	Avec visite d'expert	.....	€ HT	<input type="checkbox"/>
.....	€ TTC	(à régler lors du renouvellement)				

### MODALITES DE PAIEMENT :

Chèque bancaire, à joindre à ce contrat d'abonnement, est à retourner à l'adresse suivante :  
OFRACAR SOLUTIONS – 3 rue Georges Charpak – BP 310 – 76136 Mont Saint Aignan cedex

### INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Dénomination de l'entreprise .....

Personne à contacter..... Téléphone : .....

Adresse : ..... Télécopie : .....

Code postal ..... Ville..... Email : .....

Site Web : .....

Code APE ..... No TVA intracommunautaire.....

Activité(s)..... Nombre de sites à expertiser \*  Effectif \* (< 49) :

\* si le nombre de sites est supérieur à 1 ou si le nombre de salariés est > à 49, un devis est nécessaire. Merci de compléter le formulaire d'information préalable

Le client s'engage sur l'**exactitude des informations transmises** et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'abonnement figurant au verso du présent document, à parapher après en avoir pris connaissance

**Signature** du représentant légal de l'Entreprise précédée de la mention "**Bon pour adhésion**" et cachet de l'Entreprise

A ..... le .....

# Conditions générales d'abonnement au service OFRACAR SOLUTIONS « DUER »

## **Article 1 - OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT**

Les présentes Conditions Générales d'abonnement ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la société OFRACAR SOLUTIONS fournit à l'abonné la prestation d'aide à la rédaction et à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) visés par l'article L4121-1 du Code du Travail (ci-après désignée par le service X) décrit à l'article 2.

L'acceptation par l'abonné des conditions particulières d'abonnement (ci-après désignées par « Conditions Particulières ») implique l'adhésion entière et sans réserve de l'abonné aux présentes Conditions Générales d'Abonnement. Toute condition contraire opposée par l'abonné sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à OFRACAR SOLUTIONS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

## **Article 2 - DESCRIPTION DU SERVICE OFRACAR SOLUTIONS**

L'offre de service OFRACAR SOLUTIONS permet à l'abonné de bénéficier :

2.1 De la visite sur site d'un expert prévention. Elle est obligatoire la première année d'abonnement. Pour les années suivantes, l'abonné pourra suivre et mettre à jour son Document Unique grâce au site [www.ofracar-solutions.fr](http://www.ofracar-solutions.fr) mis à sa disposition et pourra profiter de l'assistance du service « Experts en ligne ».

2.2 De la remise d'une version imprimée et reliée du projet de Document Unique d'Evaluation des Risques à valider par le dirigeant.

2.3 D'un accès illimité et direct à l'assistance téléphonique DOCUMENT UNIQUE « Experts en Ligne » dédié à la gestion des risques. Il est précisé que le service « Experts en Ligne » est accessible par téléphone, du lundi au vendredi, de 9 H 00 à 12 H 00, et de 14H00 à 18h00 au :

 (0,118 € TTC/mn).

2.4 D'un accès sécurisé à son Document Unique sur le site Internet [www.ofracar-solutions.fr](http://www.ofracar-solutions.fr) pour consultation et actualisation.

2.5 Lors du renouvellement, l'abonné bénéficie d'un entretien téléphonique annuel avec l'expert-prévention pour être accompagné dans la mise à jour du DUER.

2.6 Lors du renouvellement, sur sa demande expresse, l'abonné peut faire intervenir un expert, cette demande générant l'établissement d'un nouveau tarif selon la grille tarifaire en vigueur.

## **Article 3 - CONDITIONS D'ACCES - SERVICE OFRACAR SOLUTIONS**

L'accès au service OFRACAR SOLUTIONS est exclusivement réservé à l'abonné et se fera grâce à un code d'accès personnel. A défaut d'identification possible de l'abonné, aucune information ne sera communiquée par les Experts à leur interlocuteur et ce, jusqu'à ce qu'une identification puisse être établie. L'abonné est seul responsable de l'utilisation des codes d'accès et mots de passe. En cas de besoin de modification, de perte ou de vol de ses identifiants, l'abonné devra le notifier par écrit dans les meilleurs délais à OFRACAR SOLUTIONS en fera l'annulation à réception et le confirmera à l'abonné.

Toute utilisation du service faite avant une telle annulation reste à la charge de l'abonné.

## **Article 4 - PRISE D'EFFET - DUREE DE L'ABONNEMENT - RENOUELEMENT-RESILIATION**

Le contrat d'abonnement au service OFRACAR SOLUTIONS prend effet par l'acceptation des Conditions Particulières par l'abonné qui résulte de la signature des Conditions Particulières revêtues de la mention « Bon pour adhésion » avec indication du lieu, de la date et du cachet de l'entreprise abonnée avec la (les) signature(s) de la (des) personne(s) habilitée(s) à l'engager et auxquelles sera joint le règlement d'abonnement au service OFRACAR SOLUTIONS

La durée de l'abonnement au service OFRACAR SOLUTIONS est de douze mois. À l'issue de cette période, l'abonnement est tacitement reconductible par appel de cotisation et par période d'une année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties adressée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, moyennant un préavis de un (1) mois

Lors des années de renouvellement, l'abonné pourra solliciter une nouvelle visite d'Expert, dont le tarif sera établi selon la grille tarifaire alors en vigueur.

OFRACAR SOLUTIONS se réserve expressément le droit de résilier le contrat sans indemnité en cas de manquement par l'abonné à l'une quelconque des clauses mentionnées dans les présentes, non réparé malgré mise en demeure. La résolution sera prononcée par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

## **Article 5 – CONDITIONS TARIFAIRES D'ABONNEMENT**

Les conditions tarifaires d'abonnement sont celles indiquées dans les Conditions Particulières.

En cas d'impayé, après envoi à l'abonné d'une mise en demeure restée infructueuse, l'accès au service OFRACAR SOLUTIONS sera suspendu immédiatement et de plein droit, jusqu'à apurement du compte, dans préjudice de toute poursuite de droit.

Le recours au service d'un organisme de recouvrement ou à la voie judiciaire, auquel OFRACAR SOLUTIONS se trouverait contraint, pour obtenir le règlement des factures impayées entraînera l'application d'une majoration de 10% des sommes restant dues, à titre de clause pénale et sans préjudice de tous intérêts moratoires.

## **Article 6 : DROIT D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION**

L'ensemble des documents ou fonds documentaires auxquels OFRACAR SOLUTIONS accède dans le cadre du service OFRACAR SOLUTIONS sont protégés par le droit d'auteur, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle.

L'abonné s'interdit tout usage du service OFRACAR SOLUTIONS autre que documentaire, de même qu'il s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède.

## **Article 7 : SERVICE CLIENTELE**

Pour toute information ou question, le service clientèle est à disposition :

- téléphone : 02 35 12 35 50,
- télécopie : 02 35 12 35 51
- courrier : Ofracar Solutions – 3 r Georges Charpak – 76130 Mont Saint Aignan

## **Article 8 : RESPONSABILITE**

OFRACAR SOLUTIONS s'engage à fournir la prestation indiquée dans les Conditions Générales d'Abonnement et les Conditions Particulières avec toute la diligence requise. Il est expressément convenu entre les Parties que les obligations d'OFRACAR SOLUTIONS sont des obligations de moyen et en aucun cas des obligations de résultat.

L'obligation de moyen pesant sur OFRACAR SOLUTIONS consiste en la remise d'un projet de DUER au dirigeant. Ce dernier peut y effectuer toutes les modifications qu'il juge nécessaire.

La prestation OFRACAR SOLUTIONS est fournie à partir des seules données et informations déclarées par l'abonné. La qualité de la prestation ne pourra donc être appréciée qu'au regard de celles-ci. L'abonné, qui aura donc transmis des informations reposant sur une situation fautive ou incomplète, ne pourra aucunement rechercher la responsabilité de OFRACAR SOLUTIONS quant aux préconisations qui lui auront été faites sur ces bases.

La validation du projet appartient au dirigeant, qui en y apposant sa signature, le valide et lui confère juridiquement le statut de DUER, sous sa seule responsabilité.

L'abonné est ainsi seul responsable des modifications, de la validation et de l'utilisation du projet de DUER réalisé.

La responsabilité de OFRACAR SOLUTIONS ne peut être mise en cause, tant vis-à-vis des tiers que du client, pour les conséquences de l'interprétation de la documentation, des informations et préconisations fournies, ainsi que du projet de DUER, objet de la prestation OFRACAR SOLUTIONS.

En conséquence, OFRACAR SOLUTIONS ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le client ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation du projet de DUER et de l'utilisation des informations et préconisations, et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, ou à un retard.

L'abonné ne peut rechercher aucune responsabilité pour tous dommages indirects et/ou immatériels ou moraux à l'abonné ou aux tiers du fait des présentes, tels que perte d'exploitation, perte de profit, atteinte à l'image, perte de chance, dommages ou frais,...

OFRACAR SOLUTIONS sera déchargée de toute responsabilité en cas d'inobservation par l'abonné, soit d'une des clauses des Conditions Générales d'abonnement, soit d'une des clauses des Conditions Particulières.

Aucune réparation des conséquences de l'inexécution des prestations comprises dans le service OFRACAR SOLUTIONS ne pourra être sollicitée en cas de faute de l'abonné ou de force majeure.

Outre les cas de force majeure reconnus par la Jurisprudence Française, doivent notamment être considérés comme des cas de force majeure au titre du présent contrat :

- les grèves totales ou partielles, ou les perturbations, notamment des services postaux, d'EDF, de l'opérateur téléphonique, des moyens de transport, des communications, ainsi que du réseau Internet;
- les inondations, tempêtes et les incendies.

Des liens hypertextes pouvant renvoyer l'abonné vers d'autres sites que le site de consultation, toute responsabilité de l'intermédiaire et/ou de la société OFRACAR SOLUTIONS est déchargée dans le cas où le contenu de ces sites contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur OFRACAR SOLUTIONS rappelle que les informations mises à la disposition de l'abonné sur le site ne dispensent aucunement de faire appel à un professionnel du droit. Il appartient au client de se conformer à ses frais à toutes les lois et réglementations en vigueur. Ce site ne fournit que des informations et renseignements à caractère documentaire, elles n'ont aucune valeur juridique en tant que telles. Ces documents et leur utilisation se font donc sous l'entière responsabilité de l'abonné

## **Article 9 : DROIT APPLICABLE – LITIGES**

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les juridictions du ressort du Tribunal de Rouen sont seules compétentes.

## **Article 10 : VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT**

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales d'Abonnement serait déclarée contraire à la loi ou de toute autre manière légitimement inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité des présentes Conditions Générales d'Abonnement.

## **Article 11 : CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS**

Les informations recueillies lors des expertises et lors des entretiens téléphoniques sont confidentielles et utilisées pour la seule réalisation du projet de DUER. OFRACAR SOLUTIONS ou les experts mandatés par elle, s'engagent à ne pas les divulguer à des tiers.

En vertu de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'abonné est informé du traitement informatisé des informations constituant son dossier personnel. La société OFRACAR SOLUTIONS s'engage au respect strict de la loi et accorde à l'abonné un droit permanent de consultation et de rectification des informations le concernant.

Toute correspondance à ce sujet est à adresser à : Ofracar Solutions – 3 rue Georges Charpak – 76130 Mont Saint Aignan